



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Routes

Question orale n° 1261

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le problème du contournement ouest de Strasbourg. Très attendu par la population, ce projet, dont la réalisation la plus rapide possible est aujourd'hui indispensable pour des raisons de saturation du trafic sur le réseau déjà existant, est évalué, au minimum, à un milliard de francs. Certes, à l'heure où le strict équilibre des dépenses publiques est à l'honneur, ce coût n'est pas des moindres. C'est pourquoi il est proposé que ce grand contournement soit une voie de concession avec péage permettant ainsi un amortissement financier rapide. Cependant, cette solution, pour être acceptée par tous, doit être réalisée impérativement avant 2005 et, par conséquent, doit être inscrite au schéma directeur routier national en cours de révision. Il souhaiterait donc savoir s'il peut officiellement s'engager sur ce dossier et lui confirmer définitivement la décision de l'État quant à la réalisation rapide et le financement réel de ce projet dans les conditions actuelles du dossier.

Texte de la réponse

M. le président. M. Yves Bur a présenté une question n° 1261.

La parole est à M. Yves Bur, pour exposer sa question.

M. Yves Bur. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué au budget, mes chers collègues, je souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la réalisation du grand contournement ouest de Strasbourg.

Très attendu par la population comme par les élus, ce projet, d'une longueur de vingt-cinq kilomètres et d'un coût évalué au minimum à 1 milliard de francs, est destiné essentiellement à assurer le transit d'un trafic qui passe actuellement au cœur de l'agglomération strasbourgeoise. Il constitue aussi un maillon essentiel du réseau routier alsacien. Son inscription au schéma directeur routier national est par conséquent indispensable. Toutefois, son financement par les fonds publics dans les conditions habituelles des contrats de plan paraît difficile à concrétiser. C'est pourquoi nous proposons une mise en concession avec perception d'un péage. Deux études réalisées par le CETE de l'Est et SCETAUROUTE ont démontré la viabilité de cette solution.

Je souhaite donc savoir, monsieur le ministre délégué au budget, si un accord pour l'inscription du grand contournement ouest de Strasbourg au schéma routier national et sa mise en concession à péage peut être donné rapidement afin de permettre une réalisation de ce projet à l'horizon de 2005.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, le Gouvernement est tout à fait conscient de l'importance du projet de contournement ouest de Strasbourg et a l'intention de prendre une décision rapide sur le fond.

Je puis vous donner, de la part du ministre de l'équipement, qui est principalement compétent dans cette affaire, les précisions suivantes.

Dans le cadre des travaux de révision du schéma directeur national, M. Bernard Pons a fait procéder à des études - vous y avez fait allusion - afin d'examiner les conditions d'amélioration de la circulation au droit de Strasbourg, notamment en déchargeant l'autoroute A 35. Ces études techniques ont porté sur le développement

des territoires concernés et sur les besoins de déplacement en tenant compte des enjeux de protection de l'environnement.

Parmi les diverses possibilités examinées, les options de contournement ouest de Strasbourg, auquel vous êtes attaché, semblent les plus pertinentes. Elles ont fait l'objet d'une étude avec deux variantes: avec ou sans recours à la concession. Les résultats de cette étude seront prochainement rassemblés dans un dossier de concertation.

Un débat public sera alors organisé en fonction, d'une part, du calendrier d'élaboration du schéma national d'aménagement et de développement du territoire et, d'autre part, du calendrier de révision des schémas sectoriels d'infrastructure. Les choix définitifs interviendront à l'issue de ces débats.

Données clés

Auteur : [M. Bur Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1261

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 78

Réponse publiée le : 15 janvier 1997, page 8

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 janvier 1997